Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

(GCAM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019

Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relative à la période du 1er janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8.110.155, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 404.923.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél. : 0522 54 48 00 - Fax : 0522 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Crédit Agricole du Maroc — Au 30/06/2019

PASSIF IFRS	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la JV par résultat	**7 429**	**21 206**
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	*7 429*	*21 206*
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 786 401	12 358 708
Dettes envers la clientèle	75 804 797	75 048 898
Titres de créance émis	7 389 103	5 969 586
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	36 273	37 127
Passifs d'impôts différés	881 926	791 131
Compte de régularisation et autres passifs	3 170 424	1 982 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	335 061	333 316
Subventions et Fonds assimilés	12 179	12 179
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 138 932	3 073 513
Capitaux propres	**8 110 155**	**7 661 780**
Primes liées au capital	1 425 365	1 425 365
Capital	4 227 677	4 227 677
Réserves consolidées	*1 785 859*	*1 155 146*
Gains ou pertes latents ou différés	*11 345*	*5 271*
Résultat net de l'exercice (+/-)	408 930	626 104
Report à nouveau	-	
Intérêts minoritaires - réserves	*254 987*	*227 160*
Intérêts minoritaires - résultat	- 4 007	- 4 943
TOTAL PASSIF	**110 672 680**	**107 290 442**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc — Au 30/06/2019

ACTIF IFRS	30/06/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	2 977 417	4 099 975
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**9 779 191**	**6 697 669**
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	*9 060 239*	*6 511 592*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*718 952*	*186 077*
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**903 262**	**6 414 233**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	*607 668*	*6 118 409*
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	*295 594*	*295 824*
Titres au coût amorti	2 947 509	-
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	2 422 416	792 893
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	79 562 068	77 506 164
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	54 423	80 255
Actifs d'impôt différé	162 953	205 989
Comptes de régularisation et actifs divers	2 492 354	2 800 238
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement	1 556 891	1 542 510
Immobilisations corporelles	7 396 921	6 725 390
Immobilisations incorporelles	110 367	118 218
Ecart d'acquisition	306 908	306 908
TOTAL ACTIF	**110 672 680**	**107 290 442**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

ETAT DU RESULTAT NET ET DS GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30.06.2019	31.12.2018
Résultat net	404 923	621 161
Eléments recyclables en résultat net:	10 990	- 1 496
Ecarts de conversion		
Réevaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	17 444	- 2 044
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	- 6 454	548
Eléments non recyclables en résultat net:	355	6 767
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 38 637	- 35 675
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	39 237	46 415
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	- 245	- 3 974
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11 345	5 271
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	416 268	626 432
part du groupe	420 275	631 375
part des minoritaires	- 4 007	- 4 943

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

CPC

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDE	2019 Juin	2018 Juin
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2 248 842	2 355 144
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	- 860 855	- 713 481
MARGE D'INTERETS	**1 387 987**	**1 641 663**
Commissions (produits)	260 822	245 150
Commissions (charges)	- 13 776	- 3 387
MARGE SUR COMMISSIONS	**247 046**	**241 763**
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	**307 688**	**- 18 443**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	*250 850*	*- 19 965*
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	*56 838*	*1 522*
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	**35 574**	**- 65 920**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	*17 990*	*1 636*
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	*17 584*	*- 67 556*
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR		
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	9 282	80 517
Charges des autres activités	- 99 838	- 83 359
PRODUIT NET BANCAIRE	**1 887 739**	**1 796 221**
Charges générales d'exploitation	- 872 540	- 859 374
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 190 508	- 140 905
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**824 691**	**795 942**
Coût du risque de crédit	- 374 102	- 173 773
RESULTAT D'EXPLOITATION	**450 589**	**622 169**
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	80 101	- 100 725
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOTS	**530 690**	**521 444**
Impôts sur les bénéfices	- 125 767	- 127 072
RESULTAT NET	**404 923**	**394 372**
Résultats minoritaires	- 4 007	3 989
[illegible]	[illegible]	[illegible]

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/2019	31.12.2018
Résultat avant impôt	530 689	838 380
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	210 717	289 486
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		-
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	- 34 406	- 107 274
+/- dotations nettes aux provisions	25 125	53 117
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 174 916	- 104 316
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		-
+/- autres mouvements	- 10 211	993
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**16 309**	**132 006**
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 2 008 363	4 369 432
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 242 720	- 605 465
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 873 454	- 951 191
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 537 075	- 2 049 647
Impôts	- 24 952	- 37 210
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**2 134 494**	**725 919**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**2 681 492**	**1 696 303**
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 194 512	- 9 413
+/- flux liés aux immeubles de placement		-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 685 739	- 650 041
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**- 880 251**	**- 659 454**
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 1 600	- 2 000
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 2 922 202	353 453
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**- 2 923 802**	**351 453**
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**- 1 122 561**	**1 388 302**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**4 099 972**	**2 711 673**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 099 972	2 711 673
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**2 977 411**	**4 099 975**
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	2 977 411	4 099 975
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissement de crédit	-	
Variation de la trésorerie nette	**- 1 122 561**	**1 388 302**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

	Capital	Reserves liées au capital VF	Actions Propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2018.décembre	**4 227 677**	**1 425 365**		**1 781 250**	**5 271**		**7 439 563**	**222 217**	**7 661 780**
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat				-			-		-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2018.décembre	**4 227 677**	**1 425 365**	**-**	**1 781 250**	**5 271**	**-**	**7 439 563**	**222 217**	**7 661 780**
Changement de méthodes - 2019.juin				-			-		-
Capitaux propres clôture corrigés	**4 227 677**	**1 425 365**	**-**	**1 781 250**	**5 271**	**-**	**7 439 563**	**222 217**	**7 661 780**
Variation de capital				-			-		-
Paiements fondés sur des actions				-			-		-
Opérations sur actions propres				-			-		-
Dividendes				-			-	- 1 600	- 1 600
Autres	-		-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice				408 930			408 930	- 4 007	404 922
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				- 16 884			- 16 884		- 16 884
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				4 730	12 485	- 4 544	12 671		12 671
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	- 1 867	- 1 867	-	- 1 867
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-			-		-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	- 12 154	12 485	- 6 411	- 6 080	-	- 6 080
Variation de périmètre				-			-		-
Autres mouvements - 2019.juin	-		-	16 763	-	-	16 763	34 369	51 133
Capitaux propres clôture	**4 227 677**	**1 425 365**	**-**	**2 194 789**	**17 756**	**- 6 411**	**7 859 176**	**250 979**	**8 110 155**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

NOTE-5.5 - PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	15 466 214	13 673 121
Prêts consentis à la clientèle	68 127 651	67 909 626
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	83 593 865	81 582 747
Dépréciation des prêts et créances sur le clientèle	- 4 031 797	- 4 076 583
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	79 562 068	77 506 164

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	35 695 873	37 620 735
Comptes à terme	24 754 693	21 618 557
Comptes d'épargne	12 511 958	12 264 263
Autres dettes envers la clientèle	2 421 978	3 224 499
Intérêts courus à payer	420 295	320 844
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	75 804 797	75 048 898

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	30.06.2019	31.12.2018
Secteur public	6 440 316	8 431 623
Entreprises financières	12 633 319	13 099 549
Entreprises non financières	10 501 420	11 231 422
Autre clientèle	46 229 742	42 346 304
TOTAL EN PRINCIPAL	75 804 797	75 048 898
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	75 804 797	75 048 898

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30.06.2019	31.12.2018
Maroc	75 804 797	75 048 898
CIB	-	-
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	75 804 797	75 048 898
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	75 804 797	75 048 898

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

NOTE-5.4 - OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30.06.2019	31.12.2018
Comptes à vue	642 754	789 603
Prêts	1 779 662	3 293
Opérations de pension		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	2 422 416	792 896
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établisements de crédit		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	2 422 416	792 896

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30.06.2019	31.12.2018
Dettes envers les etablissements de credit	1 789 045	1 276 994
Emprunts	5 294 749	7 242 687
Opérations de pension	4 702 607	3 839 027
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 786 401	12 358 708

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

5.7

TITRES AU COUT AMORTI

	30.06.2019	31.12.2018
Titres de créance négociables	**2 947 509**	-
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 947 509	
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI BRUT	**2 947 509**	-
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI NET	**2 947 509**	-

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

NOTE-5.6 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES	30.06.2019	31.12.2018
Autres dettes représentées par un titre	**7 389 103**	**5 969 586**
titres de créances négociables	7 389 103	5 969 586
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	**3 138 932**	**3 073 513**
Emprunts subordonnés	3 138 932	3 073 513
à durée déterminée	3 138 932	3 073 513
à durée indéterminée		
Titres subordonnées		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
TOTAL	**10 528 035**	**9 043 099**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.9 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	1 633 182	1 605 295
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	859 172	1 194 943
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**2 492 354**	**2 800 238**
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	948 024	207 903
Charges à payer et produits constatés d'avance	142 457	66 389
Autres créditeurs et passifs divers	1 493 183	1 708 706
Dettes locatives	585 137	
Intérêts courus non échus - IFRS	1 623	
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**3 170 424**	**1 982 998**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.8 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	30.06.2019	31.12.2018
impôts courants	54 423	80 255
impôts différés	162 953	205 989
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	**217 376**	**286 244**
impôts courants	36 273	37 127
impôts différés	881 926	791 131
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	**918 199**	**828 258**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.11 - IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 111 579**	**- 1 714 658**	**7 396 921**	**8 349 765**	**- 1 624 375**	**6 725 390**
Terrains et constructions	1 903 144	- 389 095	1 514 049	2 139 461	- 437 750	1 701 711
Equipement, mobilier, installations	929 032	- 783 336	145 696	910 775	- 754 688	156 087
Biens mobiliers données en location			-			-
Autres immobilisations	5 640 298	- 487 658	5 152 640	5 299 529	- 431 937	4 867 592
Droits d'utilisation des contrats de location	639 105	- 54 569	584 536			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**539 199**	**- 428 832**	**110 367**	**534 432**	**- 416 214**	**118 218**
Logiciels informatiques acquis	6 633	- 5 841	792	6 596	- 5 817	779
Logiciels informatiques produits par l'entreprise			-			-
Autres immobilisations incorporelles	532 566	- 422 991	109 575	527 836	- 410 397	117 439
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	**1 631 447**	**- 74 556**	**1 556 891**	**1 601 762**	**- 59 252**	**1 542 510**
TOTAL	**11 282 225**	**- 2 218 046**	**9 064 179**	**10 485 959**	**- 2 099 841**	**8 386 118**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

Note - 5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	30.06.2019	31.12.2018
	NEANT	
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE- 5.13 - PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE	30.06.2019	31.12.2018
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provisions techniques brutes :	Néant	
Contrats d'assurance en unités de compte		
Autres contrats d'assurance		
Passifs relatifs aux contrats financiers		
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Participation aux bénéfices différée passive		
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE		
Passifs relatifs aux contrats fi nanciers en unités de compte		
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE		

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.12 - ECARTS D'ACQUISITION	30.06.2019	31.12.2018
Valeur brute comptable en début de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306 908	306 908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Ecarts de conversion		
Filiales précedemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306 908	306 908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PERIODE	306 908	306 908

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.15 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et et valeurs assimilées	6 672 756	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 387 483	718 952
Titres de partcipation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**9 060 239**	**718 952**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30.06.2019	31.12.2018
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**333 316**	**319 618**
Dotations aux provisions	106 752	94 061
Reprises de provisions	- 79 627	162 925
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-	-
Autres	- 25 380	- 55 166
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE	**335 061**	**333 316**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.17 - PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	7 429	21 206
Passifs financiers à la jv par résultat sur option		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**7 429**	**21 206**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-5.16 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**903 262**	**6 414 233**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	607 668	6 118 409
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	295 594	295 824
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	**607 668**	**6 118 409**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	216 705	5 591 310
Autres titres de créance négociables (*)	-	50 281
Obligations	390 963	476 818
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	**295 594**	**295 824**
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	295 594	295 824

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

NOTE-5.20 - ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	70 773 752	4 430 516	6 398 672
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre	13 865 163		
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	- 495 431	- 953 997	- 2 647 348
Encours Bilan au 2019.Juin	73 304 101	3 571 749	6 718 015
Encours Hors Bilan au 2019.Juin	15 329 274		
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Juin	- 567 725	- 879 361	- 2 584 712

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	792 893		
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Juin	2 422 416		
Encours Hors Bilan au 2019.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Juin			

Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre	6 118 970		22 500
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre	- 561		- 22 500
Encours Bilan au 2019.Juin	608 102		22 500
Encours Hors Bilan au 2019.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Juin	- 434		- 22 500

Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2018.Décembre			
Encours Hors Bilan au 2018.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2018.Décembre			
Encours Bilan au 2019.Juin	2 947 509		
Encours Hors Bilan au 2019.Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2019.Juin			

FIDAROC GRANT THORNTON POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES COOPERS AUDIT

Instruments de Dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	30.06.2019 Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	216 705	2 939	- 172
Obligations	390 963	14 677	
Autres titres de créance négociables	-		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI R)	**607 668**	**17 616**	**- 172**
Impôt	-	6 518	64
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**-**	**11 098**	**- 108**

Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	30.06.2019 Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	295 594	40 219	- 1 003
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**295 594**	**40 219**	**- 1 003**
Impôt	-	14 881	371
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		**25 338**	**- 632**

FIDAROC GRANT THORNTON POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-2.2 - COMMISSIONS NETTES	30.06.2019			30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**233 897**	**- 13 776**	**220 121**	**222 925**	**- 3 387**	**219 538**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	233 120	- 13 776	219 344	222 021	- 3 387	218 634
sur titres	777		777	904		904
de change			-			-
sur instruments financiers à terme			-			-
engagements de financement			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**26 925**	**-**	**26 925**	**22 225**		**22 225**
produits de gestion d'opcvm			-			-
produits sur moyens de paiement	26 925		26 925	22 225		22 225
assurance			-			-
autres			-			-
TOTAL	**260 822**	**- 13 776**	**247 046**	**245 150**	**- 3 387**	**241 763**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Crédit Agricole du Maroc

Au 30/06/2019

NOTE-2.1 - MARGE D'INTERETS	30.06.2019			30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**2 211 802**	**- 563 948**	**1 647 854**	**2 318 105**	**- 429 060**	**1 889 045**
Comptes et prêts/emprunts	2 211 802	- 563 948	1 647 854	2 318 105	- 429 060	1 889 045
Opérations de pensions			-			-
Opérations de location financement			-			-
Opérations interbancaires	**10 318**	**- 199 309**	**- 188 991**	**8 280**	**- 176 921**	**- 168 641**
Comptes et prêts sur emprunts	- 2 730	- 69 012	- 71 742	440	- 75 344	- 74 904
Opérations de pensions	13 048	- 130 297	- 117 249	7 840	- 101 577	- 93 737
Emprunts émis par le groupe		**- 89 539**	**- 89 539**		**- 107 500**	**- 107 500**
Instruments de couverture de résultats futurs			-			-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			-			-
Portefeuille de transactions	**587**		**587**	**450**		**450**
Titres à revenus fixes	587		587	450		450
Opérations de pensions			-			-
Prêts / emprunts			-			-
Dettes représentées par un titre			-			-
Actifs disponibles à la vente	**13 603**		**13 603**	**28 308**		**28 308**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**12 532**		**12 532**			-
Charges d'intérêts sur dettes locatives		**- 8 059**	**- 8 059**			
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**2 248 842**	**- 860 855**	**1 387 987**	**2 355 143**	**- 713 481**	**1 641 662**

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.
- Les taux d'amortissement retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. INSRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1er janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures.

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

Note 2 : NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2019, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole du Maroc et ceux de toutes les entités sur lesquelles il dispose d'un pouvoir de contrôle.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quotepart de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe resultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
CAM LEASIN	Leasing	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés separables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gerés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

2.5.5. Dépreciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues (« Expectected Credit Losses » ou « ECL »).

Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat. Or, sous IAS 39, la comptabilisation ne s'effectue qu'au moment de l'échéance lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du crédit.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

La norme adopte une approche en 3 phases (« Buckets »), basée sur la notion de la dégradation significative de la qualité du crédit dès l'origination du crédit, et qui permet d'anticiper, de manière dynamique, les pertes d'un actif financier au cours du temps :

Bucket 1

- Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'origination ;
- ECL à 1 an.

Bucket 2

- Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradee significativement ;
- ECL à maturité.

Bucket 3

- Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) ;
- ECL à maturite.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturite (« PD ») : représente la probabilite qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9, est calculée pour chaque classe homogène de risque.
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. Une LGD forfaitaire de 45 % a été utilisée.
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Ces paramètres de risque sont déterminés par les risques en fonction des données statistiques basées sur l'historique des engagements. Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

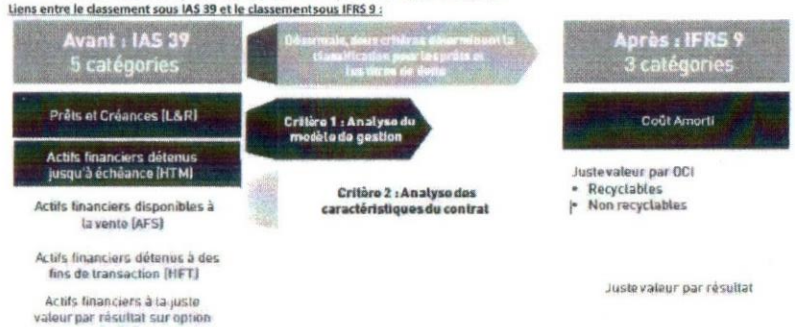

2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente» ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de tresorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplee au resultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

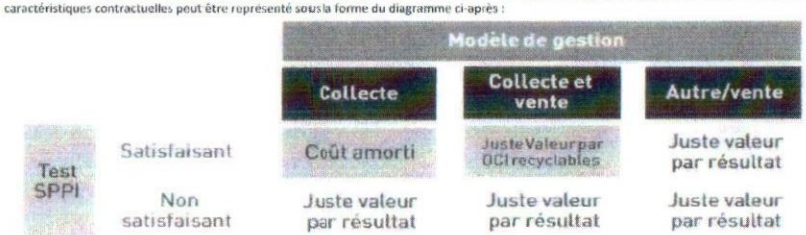

2.5.2.2. Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3

2.5.6. Forward looking

Les estimations actuelles de perte attendues n'intègrent pas de paramètre forward looking. En effet, la méthodologie adoptée actuellement ne prévoit pas de corrélation entre les données macro-économiques et les indicateurs de coût du risque des actifs financiers de la banque. Toutefois, il est prévu d'adopter une approche basée sur des critères qualitatifs permettant d'anticiper une dégradation à venir de la sinistralité des crédits qui sera et qui sera examiné trimestriellement à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7. PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 30 Juin 2019, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- **les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- **Mortalité** ;
- **Rotation du personnel (Turn Over).**

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'au la retraite du personnel du CAM .
- **Taux de chargement sociaux**.

2.9. IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront

FIDAROC GRANT THORNTON POUR IDENTIFICATION
INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.10. ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif. Dans le compte du résultat, le droit d'utilisation sera amorti linéairement sur la durée du contrat et la dette locative subira un amortissement dégressif.

Du point de vue du bailleur, l'incidence de la nouvelle norme sur les comptes restera limitée, vu que l'essentiel des dispositions normatives est resté inchangé par rapport à l'IAS 17.

Les options retenues

- **Modalités de transition**

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe CAM a adopté l'approche rétrospective modifiée, qui consiste à valoriser le droit d'utilisation et la dette locative à la somme des loyers restant à verser, actualisée au taux marginal d'endettement.

La première application de la norme n'aura aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe.

- **Seuils d'exemption**

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- ✓ La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- ✓ La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

- **Durée**

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des ;

- ✓ Périodes optionnelles de renouvellement
- ✓ Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- ✓ Bail commercial : 9 ans
- ✓ Bail à usage d'habitation : 3 ans
- ✓ Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- ✓ Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

FIDAROC GRANT THORNTON POUR IDENTIFICATION
INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT

2.14. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.
Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.
L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

INITIALLED FOR IDENTIFICATION PURPOSES
COOPERS AUDIT